



MAIRIE
PLACE ALBERTI LECAT - B.P. 30154
80120 FORT-MAHON-PLAGE

Tél : 03 22 27 70 24
Fax : 03 22 23 66 55
mairie@fort-mahon-plage.com

Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 11 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze du mois de juillet à seize heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BAILLET, Maire de la Commune en suite de convocation du cinq juillet deux mille vingt-deux.

Etaient présents et formant la majorité, l'ensemble des membres en exercice à l'exception de Mr Serge CUNEO, procuration à Mr Laurent PRUVOT, de Mme Marie-Thérèse RACINE, procuration à Mme Isabelle BAILLY, de Mr Thierry JOURDAN, procuration à Mr Alain BAILLET et de Mme Christèle MEGLINKI, procuration à Mme Marie-José VAN RIEK.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MOULLART

M. le Maire ouvre la séance, souhaite la bienvenue à l'assemblée et évoque le procès-verbal de la réunion précédente du 22 juin 2022, lequel est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour

- 2022.59) DSP du casino - Rapport annuel du délégataire.
- 2022.60) DSP du centre équestre – Rapport annuel du délégataire.
- 2022.61) Convention avec le S.M.G.L.P. pour la participation financière au dispositif des Aines Maritimes Educatives 2021-2022.
- 2022.62) Convention pour la location temporaire d'un logement communal au 307, Avenue de la Plage.
- 2022.63) Modification des statuts du Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées.
- 2022.64) Cotisation annuelle « Pays d'Art et d'Histoire » au Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées.
- 2022.65) Subvention à l'association « Valloires Domicile ».
- 2022.66) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} Janvier 2023.
- 2022.67) Convention avec la F.D.E. pour la mise en place d'un éclairage public Promenade du Marquenterre.
- 2022.68) Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour la rénovation de l'assainissement de la Rue Ernest Floury.
- 2022.69) Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour la rénovation de l'assainissement de la Rue des Sarcelles et de l'Allée des Pilets.
- 2022.70) Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour la rénovation de l'assainissement de la Rue des Courlis et de l'Allée des Souchets.

2022.59) DSP du casino - Rapport annuel du délégataire.

Mr le Maire remercie Ms LEBORGNE et LEBOCH de la direction du casino de leur présence, les félicite pour la bonne tenue de leur établissement et souligne la bonne entente et l'étroite collaboration avec la Municipalité. Il rappelle que pour permettre la vérification et le contrôle des conditions financières et techniques de la délégation de service public, l'article 38 du cahier des charges de concession du casino prévoit que le délégataire doit fournir avant le 1^{er} juin de chaque année, un rapport annuel et une analyse de la qualité du service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service qui comprend un compte-rendu technique et un compte-rendu financier. Il liste les documents remis dans les délais et donne la parole à Mr LEBORGNE afin qu'il puisse en développer les points essentiels et répondre aux questions des conseillers.

Mr LEBORGNE commente l'exercice concerné qui va du 1^{er} Novembre 2020 au 31 Octobre 2021 et fait part des difficultés rencontrées à cause de la crise sanitaire. Durant la période, le casino a subi 199 jours de fermeture, une réouverture avec une jauge à 35 % et fermeture à 21 h, puis l'obligation du pass sanitaire. Ce qui a conduit à une baisse du Produit Brut des Jeux (P.B.J.) qui s'est établi à 2 707 014 € bruts, soit - 37 % par rapport à l'exercice précédent et -49 % par rapport à 2018-2019 qui était une année pleine. Le montant des prélèvements s'élève à 1 115 395 € dont 235 626 € versés à la Commune. Le chiffre d'affaire du bar et du restaurant a également baissé par rapport aux exercices précédents -37 et -67%. Il informe que 386 725 € ont été investis par Viking casinos, soit 7 556 304 € depuis le début du contrat. 124 830 € ont été dépensés pour les animations dont 15 458 € pour les pièces de théâtre, 2 507 € en dons et sponsoring à des associations locales. 4 548 € pour l'Office du tourisme, 6 385 € pour l'opération « Les points du cœur » et 2 274 € ont été versés au CCAS au titre des tickets orphelins. Le casino a employé 50 salariés sur la période dont 25 en CDI.

Mr BOULARD demande quels sont les prévisions en investissement du casino. Mr LEBORGNE répond qu'il est prévu de renouveler 10 % des machines à sous sur l'exercice et qu'un projet d'envergure est à l'étude pour 2022/2023.

Mr KRAEMER salue la capacité à réagir de l'équipe du casino devant les difficultés. Mr LEBORGNE répond qu'il a fallu s'adapter à la crise sanitaire par exemple en avançant l'ouverture du casino à 8H le matin ou en installant des machines à sous dans le restaurant pour respecter la jauge et garder la pleine capacité du parc (avec l'accord et l'appui de la Municipalité). Par ailleurs, il faut innover et fait part de la mise en ligne du site « CASIGAME », seul opérateur français sur les 200 existant, destiné à l'apprentissage des jeux.

Mr RAMPINI signale des poteaux bois cassés à l'arrière du casino. Mr LEBORGNE répond que le parking sera entièrement rénové.

Mr le Maire remercie Mrs LEBORGNE et LEBOCH et s'adresse ensuite au Conseil Municipal qui, à l'unanimité,

- prend acte que l'ensemble des documents prévus à l'article précité ont été remis dans les délais,
- constate que les comptes pour la période allant du 1^{er} Novembre 2020 au 31 Octobre 2021 ont bien été certifiés par un commissaire aux comptes.
- reconduit pour 2022 les tarifs du parking votés en 2021.

2022.60) DSP du centre équestre – Rapport annuel du délégataire.

Monsieur le Maire remercie M. COCQUET, gérant de l'EURL l'ETRIER et Mme FOULON, responsable technique, de leur présence, les félicite pour la bonne tenue de leur établissement et souligne la bonne entente et l'étroite collaboration avec la Municipalité. Il rappelle que pour permettre la vérification et le contrôle des conditions financières et techniques de la

délégation de service public, l'article 24 du cahier des charges de concession du centre équestre prévoit que le délégataire doit fournir avant le 1^{er} avril de chaque année, un rapport annuel et une analyse de la qualité du service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service qui comprend un compte rendu technique et un compte rendu financier. Il liste les documents remis dans les délais par Mr COCQUET et lui donne la parole afin qu'il puisse en développer les points essentiels et répondre aux questions des conseillers.

Concernant l'exercice 2021, Mr COCQUET rappelle le montant des différentes contributions versées à la commune (5 614.51 € de redevance variable et 8 079,26 € de loyer) et au conservatoire du littoral (4 475.54 €), il indique que le chiffre d'affaire du centre équestre a très fortement progressé par rapport à 2020, passant de 286 057 € à 374 300 € (+30.85%), il donne le résultat des différentes activités : l'hébergement des chevaux (+15.87 %), la prestation promenade (+34.74 %), l'enseignement (+48.27 %). Avec la progression des dépenses, notamment en personnel et l'arrêt des aides publiques liées au confinement, le résultat après impôt est toutefois en légère baisse, passant de 64 086 € en 2020 à 61 600 €. Il se félicite des 45 Ha disponible en herbe à l'heure actuelle, du label bien-être animal obtenu et de l'agrément de son personnel à accueillir et former des apprentis ou des personnes en insertion.

S'il est difficile de se projeter à long terme compte tenu des événements sur le plan international et de la hausse de l'énergie et des prix, il se dit confiant avec l'engouement pour la nature, le cheval, le développement du tourisme équestre ainsi que la fidélisation de la clientèle. La mise en place de la passerelle sur l'Authie ouvre au centre équestre de nouvelles perspectives de randonnées au long cours dans le Pas de Calais. Concernant le début de saison, il est très satisfait de la fréquentation boostée par la météo et informe de la tenue dans le secteur de l'équitrando, manifestation de la Fédération Française d'Equitation qui réunit les 29-30 et 31 Juillet près de 1 000 chevaux et leurs accompagnateurs venus du monde entier.

Côté investissement, il se déclare satisfait des dernières améliorations réalisées par la Municipalité et par le centre équestre, mise en place de clôtures, création d'un paddocks supplémentaire, remplacement du sable de la carrière, drainage Les équipements futurs seront à définir lors du renouvellement du contrat de D.S.P. en 2023.

Mr BOULARD demande comment il voit l'avenir. Me COCQUET répond que le renouvellement du contrat de DSP est l'occasion de renforcer encore l'aspect qualitatif du service proposé. Quant à lui personnellement, il laisse de plus en plus d'autonomie aux équipes opérationnelles pour se concentrer sur le développement et la promotion, il cite en exemple la création d'un espace Henson à Fontainebleau.

Monsieur le Maire remercie Mr COCQUET et Mme FOULON pour les précisions qui ont été apportées et s'adresse ensuite au Conseil Municipal qui, à l'unanimité, prend acte que l'ensemble des documents prévus au contrat ont été remis dans les délais et approuve les tarifs 2022 proposés.

2022.61) Convention avec le S.M.G.L.P. pour la participation financière au dispositif des Aines Maritimes Educatives 2021-2022.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de convention avec le Syndicat Mixte Grand Littoral Picard qui a pour objet de définir les modalités de la participation financière de la Commune au programme annuel « Aire Maritime Educative » au bénéfice de l'école Raoul RIDOUX de Fort-Mahon-Plage qui s'élève à 2 100 € TTC pour l'année scolaire 2021-2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer la convention présentée.
- dit que les crédits sont prévus à l'article 6226 du Budget Primitif 2022.

2022.62) Convention pour la location temporaire d'un logement communal au 307, Avenue de la Plage.

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un projet d'affectation d'un chargé de mission pour l'enseignement de l'anglais au bénéfice des enfants de l'école Raoul RIDOUX de Fort-Mahon-Plage pour l'année scolaire 2022-2023.

Ce projet ne peut se concrétiser que si une solution de logement sur la Commune est trouvée pour l'enseignant, de surcroît à conditions avantageuse étant donné sa faible rémunération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, considérant l'intérêt pour les enfants du groupe scolaire de bénéficier d'un enseignement de la langue anglaise, autorise le Maire à établir et à signer une convention pour la location temporaire d'un logement communal au 307, Avenue de la Plage pour l'année scolaire 2022-2023 au tarif mensuel de 300 € charges comprises.

2022.63) Modification des statuts du Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées.

Vu les statuts du Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées en date du 24 Septembre 2020 ;

Considérant que les statuts doivent indiquer que le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées n'est plus une structure de préfiguration mais une structure opérationnelle de mise en œuvre de la charte ;

Considérant la nécessité de mettre à jour et lister les compétences du Syndicat Mixte ;

Considérant qu'une simplification et optimisation des calendriers d'organisation des bureaux et comités syndicaux permettra une meilleure réactivité sur certains dossiers ;

Considérant que la mise à jour du périmètre est nécessaire ;

Vu la délibération n°VP/CS.21.21 en date du 22 novembre 2021 du Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées sur la modification de ses statuts ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr PRUVOT et à l'unanimité, accepte :

- La modification de l'article 3 : objet du Syndicat Mixte.
- La mise à jour de la liste des compétences du Syndicat.
- La modification du délai de convocation pour la passer de 15 jours francs à 5 jours francs comme le prévoit l'article L2121-12 du CGCT.
- La mise à jour du périmètre.

2022.64) Cotisation annuelle « Pays d'Art et d'Histoire » au Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées.

Monsieur PRUVOT rappelle que par une précédente délibération municipale, la commune s'est engagée dans la candidature au label Pays d'art et d'histoire portée par le syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées. Elle adhère ainsi au périmètre de labellisation « Pays d'art et d'histoire Ponthieu – baie de Somme » aux côtés de 49 autres communes du territoire et des structures partenaires (EPCI, Département,...).

Le dossier de candidature Pays d'art et d'histoire sera présenté devant la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) des Hauts-de-France le 24 novembre 2022. Suite à l'avis favorable de cette commission, le préfet de Région prononcera par arrêté la création du Pays d'art et d'histoire Ponthieu – baie de Somme.

Une mission « Pays d'art et d'histoire » sera instaurée au sein du syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées pour mettre en œuvre les objectifs de la convention Pays d'art et d'histoire (en mi-2023). Un budget annuel lui sera alloué pour réaliser le plan d'actions défini dans le dossier de candidature et répondre aux dépenses de fonctionnement et de communication de la mission.

Les modalités de financement du projet ont été définies en concertation avec l'ensemble des élus adhérents dans le cadre des instances de gouvernance du projet Pays d'art et d'histoire (assemblées et comités de pilotage). Au regard des compétences mobilisées par le label (culture, patrimoine, tourisme, jeunesse, éducation, urbanisme, développement économique...), les communes et les EPCI seront sollicités financièrement. Ainsi, une cotisation d'un montant de 1,10€ par habitant (population DGF) a été fixée pour les 50 communes et les EPCI adhérents (communauté d'agglomération de la Baie de Somme et communauté de communes Ponthieu-Marquenterre).

Par cette délibération, les communes et EPCI adhérents sont invitées à voter le montant de cette cotisation au sein de leur organe de gouvernance et à l'inscrire à leur budget annuel (à partir de mi-2023). Baie de Somme 3 Vallées sollicitera chaque commune au cours de l'année pour le règlement de cette cotisation.

Le conseil municipal,

Vu la délibération municipale n° 17.111.DCT 8.9 en date du 11 Décembre 2017 engageant la commune dans le projet de labellisation Pays d'art et d'histoire

Vu la délibération du conseil syndical de Baie de Somme 3 Vallées en date du 27 Juin 2022 fixant le montant de la cotisation « Pays d'art et d'histoire » pour les communes et les EPCI adhérents

Considérant la nécessité d'établir une cotisation annuelle pour financer la mise en œuvre de la convention Pays d'art et d'histoire Ponthieu – baie de Somme

Et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Approuve le versement d'une cotisation annuelle « Pays d'art et d'histoire » au syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées d'un montant de 1,10€/habitant dès l'obtention du label (en 2023).
- Approuve que la population prise en compte pour le calcul de cette cotisation annuelle sera la population DGF communiquée chaque année par la Sous-préfecture d'Abbeville

2022.65) Subvention à l'association « Valloires Domicile ».

Madame BAILLY fait part de la demande de subvention de l'association « Valloires domicile » qui intervient sur la Commune en proposant notamment un service d'aide et de soins à domicile.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission finances, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le versement de la subvention sollicitée pour 2022 d'un montant de 2 596 €.
- dit que les crédits sont prévus à l'article 6574 du Budget Primitif 2022.

2022.66) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} Janvier 2023.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

. en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

. en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

. en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la Ville de Fort-Mahon-Plage, son budget principal.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur le rapport de M. Le Maire

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT que la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE et à l'unanimité :

1.- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget principal de la Ville de Fort-Mahon-Plage à compter du 1^{er} Janvier 2023.

2.- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2022.67) Convention avec la F.D.E. pour la mise en place d'un éclairage public Promenade du Marquenterre.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet étudié par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme pour la mise en place d'un éclairage public Promenade du Marquenterre.

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 183 109 € TTC suivant le plan de financement suivant :

Montant pris en charge par la F.D.E. :	67 765 €
Contribution de la Commune :	<u>115 344 €</u>
TOTAL TTC :	183 109 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet présenté par la FDE.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de maîtrise d'ouvrage.
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 115 344 €

2022.68) Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour la rénovation de l'assainissement de la Rue Ernest Flourey.

Monsieur KRAEMER présente à l'assemblée le projet de travaux d'assainissement de la rue Ernest Flourey pour un montant estimé à 566 875€ HT pour 50 branchements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'agence de l'eau et arrête le plan de financement suivant HT :

Travaux d'assainissement	526 375 €
Travaux de Maitrise d'œuvre	20 500 €
Contrôle Cofrac	20 000 €
TOTAL HT :	566 875 €
TVA 20 %	11 337.50 €

L'assiette maximum éligible par branchement est de 7 000 €

Soit un total de 50 x 7 000 = 350 000 €

Subvention escomptée de l'Agence de l'eau : 40% de 350 000 € soit 140 000 €

Part revenant au maître d'ouvrage sur fonds propre : 540 250 €

dont 113 375 € de TVA

2022.69) Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour la rénovation de l'assainissement de la Rue des Sarcelles et de l'Allée des Pilets.

Monsieur KRAEMER présente à l'assemblée le projet de travaux d'assainissement de la rue des Sarcelles et de l'Allée des pilets pour un montant estimé à 417 522 € HT pour 40 branchements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'agence de l'eau et arrête le plan de financement suivant HT :

Travaux d'assainissement	385 122 €
Travaux de Maitrise d'œuvre	14 400 €
Contrôle Cofrac	18 000 €
TOTAL HT :	417 522 €
TVA 20 %	83 504.40 €
Montant TTC :	501 026.40 €

L'assiette maximum éligible par branchement est de 7 000 €

Soit un total de 40 x 7 000 = 280 000 €

Subvention escomptée de l'Agence de l'eau : 40% de 280 000 € soit 112 000 €

Part revenant au maître d'ouvrage sur fonds propre : 389 026.40 €

dont 83 504,40 € de TVA

2022.70) Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour la rénovation de l'assainissement de la Rue des Courlis et de l'Allée des Souchets.

Monsieur IKRAEMER présente à l'assemblée le projet de travaux d'assainissement de la rue des Courlis et de l'Allée des Souchets pour un montant estimé à 205 633 € HT pour 19 branchements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'agence de l'eau et arrête le plan de financement suivant HT :

Travaux d'assainissement	173 233 €
Travaux de Maitrise d'œuvre	14 400 €
Contrôle Cofrac	18 000 €
TOTAL HT :	205 633 €
TVA 20 %	41 126,60 €
Montant TTC :	246 759.60 €

L'assiette maximum éligible par branchement est de 7 000 €

Soit un total de $19 \times 7\,000 = 133\,000$ €

Subvention escomptée de l'Agence de l'eau : 40% de 133 000 € soit 53 200 €

Part revenant au maître d'ouvrage sur fonds propre : 152 433 €

dont 41 126.60 € de TVA

Décisions du Maire

En application de la délégation du Conseil Municipal n° 20.24 du 5 juin 2020 :

- Décision n° 2022/3 du 21 juin 2022 relative au marché d'entretien de l'éclairage public pour une année reconduite 2 fois à l'entreprise GAFFET à 80132 CAHON.
- Décision n° 2022/4 du 21 juin 2022 relative au marché d'illumination de fin d'année pour une année reconduite 2 fois à l'entreprise GAFFET à 80132 CAHON.

Communications diverses

Annonce

- De l'Equirando les 29, 30 et 31 Juillet.
- De la visite de contrôle du poste de secours effectuée le 5 Juillet dernier qui a donné lieu à un avis favorable.
- D'un arrêté préfectoral autorisant l'établissement « Le Madness Pub » à ouvrir jusqu'à 2h00 du matin du jeudi au samedi ainsi que les veilles de fêtes et jours fériés sans diffusion de musique amplifiée, autorisation valable du 4 Juillet 2022 au 3 Janvier 2023.
- Du résultat des 5 derniers contrôles sanitaires des eaux de baignade « eau de bonne qualité ».
- Du déclassement de la RD 332 (section de Fort-Mahon-Plage à Pierre & vacances) en voirie communale et l'attribution pour cette opération d'une subvention de 39 066 € du Département.
- D'une subvention de 22 282 € de la Région à la SNSM pour l'acquisition d'une embarcation affectée au poste de Fort-Mahon-Plage.
- D'une invitation aux Conseillers de l'équipe du restaurant « L'effet mer » à l'occasion de son ouverture.
- D'une remise à la classe de CM2 du groupe scolaire Raoul Ridoux du 1^{er} prix au concours départemental « Ecoloustics » de la Fédération Départementale d'Énergie sur le thème « Mon territoire fait sa transition énergétique et moi dans tout ça ? ».
- D'une réunion en Sous-Préfecture le 23 Juin pour la sécurisation du littoral dans le cadre de la lutte contre l'immigration clandestine.
- Du rapport d'étude de sol réalisé à l'ancien camping du manoir.
- D'une réunion COPIL le 29 Juin pour l'étude prospective de définition d'une stratégie de gestion durable du trait de côte au Sud du Boulevard Maritime pour le maintien du front de mer de Fort-Mahon-Plage.
- De l'Assemblée Générale de l'association ADEL qui a eu lieu le 21 Juillet.

Courrier

- De l'OTFM qui sollicite une subvention complémentaire de 50 000 €.
- De la Fédération Départementale d'Énergie pour la mise en place à ses frais d'une borne de recharge rapide pour véhicules électriques Rue des Ecoles.
- Du Collège Notre Dame de RUE sollicitant la prise en charge du transport à hauteur de 250 € par la Commune pour une opération de nettoyage de la nature le 23 Septembre avec 70 jeunes.
- De Mr Christian BEGUIN informant de l'ouverture de son commerce « Friterie-restauration rapide » 32, Boulevard intérieur.
- De la Préfecture qui prend acte de la mise en place d'une clôture de protection du parking à bateaux de la base nautique.
- De l'équipe bénévole sollicitant l'autorisation d'occuper les alentours de la médiathèque à l'occasion de différentes animations estivales.
- De la Préfecture alertant sur la dégradation des indicateurs virologiques Covid.

Remerciements

- Des familles DELAUNE, LEGAY, et GREBANT pour les gestes de sympathie lors du décès d'un des leurs.
- De Mme THELO Paulette pour ses 90 ans, de Mr et Mme BANCE Jacky (50 ans de mariage) de Mr et Mme DOYEN Marcel (60 ans de mariage), de Mr et Mme PATENOSTRE René (60 ans de mariage) et de Mr et Mme MIGUET Michel (50 ans de mariage) pour les cadeaux du CCAS.
- De l'Amicale des Sapeurs-Pompiers et de la Confrérie de la Moule pour l'aide matérielle apportée par les services techniques respectivement à l'organisation de la brocante du 29 mai et au chapitre du 25 Juin.
- De l'association ADEL pour la subvention municipale accordée.
- De la Ville d'Abbeville pour la participation de la Commune au défilé de chars lors de son carnaval des 3 et 4 Juin.
- De Mr et Mme DELABIE pour l'intervention de la Commune afin de faire cesser les nuisances sonores produites par le relais fibre optique Place Bewdley.

Droit d'initiative

Mr BOULARD

- Rappelle que de nombreux travaux de voirie ont été réalisés dans le Vieux Fort-Mahon et demande que l'on s'intéresse maintenant au secteur plage.
- Se renseigne sur l'utilisation du parking destiné aux riverains près du chantier de construction de l'immeuble OYATS Avenue de la Plage.
- Revient sur les animations de la saison, dénonce à nouveau l'inutilité de celles sur la plage et leur absence dans la ville, souhaite que cela soit corrigé la saison prochaine.

Mr MAHIEU

- Fait le point sur le matériel commandé et livré. Concernant les poubelles et les racks à vélos, reste à définir où les implanter.
- Indique avoir été saisi d'une demande du Club informatique pour le remplacement de la porte d'entrée de leur local.

Mr RAMPINI informe qu'il est en train de consulter pour connaître les besoins du personnel administratif et ceux des élus avant de lancer un appel à projet de rénovation de la Mairie.

Mr PRUVOT

- Fait le point sur les festivités de célébration des 100 ans de Fort-Mahon-Plage : Après les deux rendez-vous au Vox, les premières réunions des commissions thématiques ont eu lieu en Mairie, elles ont fait l'objet de comptes rendus accessibles à tous. D'autres suivront en Septembre. Une ébauche de programme a été définie avec le lancement des festivités en janvier lors des vœux du Maire, une journée spéciale en Juin avec défilé en costumes d'époque et un rassemblement de voitures anciennes

de la marque « Mini » en Septembre. Des panneaux aux entrées de ville seront prochainement mis en place pour annoncer l'évènement. Il est prévu de mettre à l'honneur les figures locales ainsi que la famille CHENET, plus ancienne famille commerçante Fort-Mahonnaise. La célébration des 100 ans de la Commune est l'occasion pour les Fort-Mahonnais de se réapproprier leur histoire, c'est également l'occasion de numériser et d'archiver un maximum de documents d'époque. Un appel en ce sens figurera dans le bulletin municipal de Janvier 2023.

- Annonce la parution prochaine du bulletin municipal et remercie toute l'équipe de rédaction.
- Informe que l'acte de vente de l'ancien camping du Manoir au profit de la Commune a été signé.
- Propose que la Commission finance se réunisse afin de prioriser les projets d'investissement.
- fait part des bons commentaires suite aux aménagements paysagers devant la Mairie et Place de Paris, il salue l'implication des jardiniers dans ces réalisations.

Mme BAILLY Informe

- Avoir rencontré la direction de la Maison de retraite qui souhaite que des places de parkings soient réservées à ses employés.
- Qu'un camion sera installé sur le marché du 19 Juillet afin d'informer sur les possibilités et les aides à l'amélioration de l'habitat pour le maintien à domicile.

Mme VAN RIEK

- Informe de sa participation à une réunion de la Communauté de Communes où a été étudié un projet de nouvelle grille tarifaire pour les portages de repas. Ces nouveaux tarifs seront modulables selon les revenus et pourront faire bénéficier d'avantages fiscaux. Elle a suggéré que cette grille fasse l'objet d'une communication dans un prochain bulletin.
- Rend compte de sa mission pour l'établissement des conventions d'occupation du domaine public (terrasses) avec les commerçants et insiste pour faire passer le message que les tarifs n'ont pas augmenté mais qu'il y a pu avoir des erreurs de métrage par le passé en faveur des commerçants qu'il faut bien rectifier.
- Propose l'implantation de racks à vélo au parking de la Baie d'Authie.

Mr KRAEMER fait part de la demande des gendarmes afin que soit mis en place un barnum au poste saisonnier. Mr le Maire informe qu'il a été commandé.

Mme MEHINOVIC

- Informe avoir participé à l'Assemblée Générale de l'U.S. Quend football et relaie les remerciements des dirigeants à la Commune de Fort-Mahon-Plage pour le prêt d'une salle d'entraînement et la subvention allouée.
- Annonce la programmation d'une séance supplémentaire au Vox le dimanche matin à 10 h.
- Demande que les cendriers actuellement en place au Vox soient remplacés par des cendriers muraux.
- Se renseigne sur la commande de micros qui n'ont jamais été livrés. Mr le Maire répond qu'il a contacté le responsable de la société sono plus, que ce dernier s'est engagé à honorer la commande et qu'il va le relancer afin que les micros soient fournis à temps pour les répétitions des pièces de théâtre.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 19 h 40.

Le Maire,

La Secrétaire de séance,